



## Formation Apnéiste Confirmé Eau Libre 2019-2020

La Commission Apnée CODEP 94 FFESSM organise une formation et un examen d'apnéiste confirmé en eau libre (Ancien A3).

### CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Être agé de 16 ans révolus à la date de l'examen (+autorisation du représentant légal pour les mineurs),
- Être titulaire du niveau d'Apnéiste ou d'Apnéiste en Eau Libre ou d'un diplôme admis par équivalence pour le candidat au niveau d'Apnéiste en Eau Libre,
- **Vous êtes invités à vous rendre sur le site de la Commission Nationale d'Apnée :** <https://apnee.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/03/0e64d500657fabfbfda36855e0049bc6c45c8ffc.pdf> **pour consulter les conditions de candidature et les prérogatives de l'apnéiste confirmé en eau libre.**

### CALENDRIER PROVISIONNEL DE LA FORMATION :

- 4 Cours théoriques : vendredis soirs **08/11/19, 06/12/19, 17/01/20, 31/01/20** (19h30).
- 5 Séances de fosses CODEP 94 à Villeneuve-La-Garenne : 23/11/19 (19h30-21h30); 07/12/19 (21h30-23h30); 25/01/20 (21h30-23h30); 01/03/20 (20h30-22h30); 22/03/20 (20h30-22h30).
- 2 sorties en milieu naturel : **19/10/19** à Beaumont, **25/04/20** à La Roche-en-Brénil.
- Examen théorique : **28/03/20**.
- Épreuves pratiques en piscine à valider dans son club par un MEF1 a minima.
- Épreuves d'apnée verticale en milieu naturel : Le **06/06/20** à La Roche-en-Brénil.

**Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final.**

### INSCRIPTION :

- La date limite d'inscription est fixée au **05/10/19 pour pouvoir participer à la première sortie en milieu naturel.**
- L'effectif sera limité à 30 candidats maximum. Seront prioritaires les candidats inscrits dans un club du Val de Marne.
- Coût de la formation hormis les transports et les repas : **250€**  
Sont compris : cours théoriques, fosses, sorties en milieu naturel, examen final.

**DOSSIER À CONSTITUER :** (apporter ses papiers pour la première sortie le 19/10/19)

- Remplir le formulaire d'inscription : <https://forms.gle/JSniCLNZGX9dkqZGA> ou sur le site du CODEP 94.
- Envoyer par email à : [eric@laboure.com](mailto:eric@laboure.com)
  - Copie de la licence FFESSM en cours de validité,
  - Copie de la carte de niveau Apnée,
  - Copie de la carte obligatoire de RIFAA (au plus tard à la date de l'examen),
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an à la date de l'examen, délivré par un médecin.
- Chèque de 250€ à l'ordre du CODEP 94 FFESSM à remettre lors du 1er cours.